

LOUDES
COMPTE RENDU du Conseil Municipal
mardi 11 avril 2023 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Loudes s'est réuni sous la Présidence de Laurent BARBALAT, Maire de Loudes le 11 avril 2023.

Présents : Mesdames-Messieurs Karine BERGER ; Xavier TURIN ; Fabrice GRANIER ; Caroline ARCHER ; Julien DABRIGEON ; Émilie BERNARD ; Marc JOUVE ; Sonia LAMRANI ; Adeline ROUSSEL-DUSSAULT ; Eva VILLEDIEU

Absents excusés :

Secrétaire : Caroline ARCHER

Vote des délibérations 2023 11 04118 à 2023 11 04124

Exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

[Délibération 18 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2023](#)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 21 mars 2023, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Caroline ARCHER

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier

Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2023

[Délibération 19 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023](#)

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales 2023

- Taxe foncière (bâti) 33,69 %
- Taxe foncière (non bâti) 42,93 %
- Taxe habitation 9,38 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'état de notification N°1259

Délibération 20 - Approbation budget primitif commune pour 2023

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023 comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et opérations pour la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	794 079.00	794 079.00
Investissement	750 475.65	750 475.65
TOTAL	1 544 554.65	1 544 554.65

Délibération 21 - Approbation budget primitif Lotissement La Musette pour 2023

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023 comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et opérations pour la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	61 580.55	61 580.55
Investissement	75 000.00	75 000.00
TOTAL	136 580.55	136 580.55

Délibération 22 : Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 — Budget commune

Résultat de fonctionnement : 114 636.85

Solde d'exécution de la section d'investissement : 173 768.17

Reste à réaliser : 211 500

Affectation de résultat BP 2023 (compte 1068) : 114 636.85

Délibération 23 : Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 — Budget
Lotissement la Musette

Solde d'exécution de la section d'investissement : 52 106.29
Affectation de résultat BP 2023 (compte 1068) : - 38 084.84

Délibération 24 : Demande subvention Région — Pôle Santé Solidarité

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des subventions peuvent être attribuées par la Région pour l'aménagement du Pôle Santé Solidarité

Une demande de subvention e été faite concernant l'aménagement du Pôle Santé Solidarité le montant des travaux s'élève à 75 894.52 € HT

Plan de financement :

Dépenses 75 894.52 € HT

Département CAP 43 - Commune (35.12 %) 26 000 € HT

Région (44.88 %) 34 061.46 € HT

Autofinancement de la commune (20 %) 15 833.06 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention à Monsieur le Président de la Région
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents au dossier

DIA

- Section B n°832 - Les Communs
- Section B n°834 - Lanthenas

La commune n'exerce pas son droit de préemption

Fait le 12 avril 2023 La Secrétaire de séance

Caroline ARCHER

